

3.2 Production de déchets et recyclage

Des **déchets** sont générés à différentes étapes du cycle de vie d'un produit : au moment de l'extraction de matières premières, lors de sa fabrication, lors de son utilisation et en fin de vie. Ils sont occasionnés par tous les acteurs économiques. Dans le contexte de demande croissante de biens, la prévention, la réduction des déchets, le recyclage et la réincorporation des matières premières de recyclage dans les processus de production permettent de diminuer les pressions exercées sur les ressources naturelles.

En 2014, la France a produit 324,5 millions de tonnes de déchets, contre 355,1 en 2010. Ces déchets sont répartis en trois catégories. Les déchets minéraux, dont le tonnage s'élève à 223,5 millions de tonnes, sont constitués en quasi totalité de déchets provenant du secteur de la construction. Les déchets dangereux, requérant des installations de traitement spécifiques et présentant un risque pour la santé humaine et l'environnement, pèsent 11 millions de tonnes. Les déchets non minéraux non dangereux (90 millions de tonnes) recouvrent les déchets produits par tous les secteurs d'activité (agriculture, industrie, secteur tertiaire, ménages, etc.). La quantité de déchets ménagers avoisine 28 millions de tonnes, soit seulement 9 % des déchets totaux produits en France. Les déchets issus du gaspillage alimentaire représentent environ 150 kilogrammes par an et par habitant, dont 48 kilogrammes perdus au stade de la production agricole et 50 kilogrammes gâchés par les ménages.

En 2014, la France a généré 5,0 tonnes de déchets par habitant, niveau analogue à la moyenne européenne, et environ 2,0 tonnes par habitant de polluants atmosphériques (dont 1,5 tonne par habitant de carbone due à la combustion des énergies fossiles).

En 2014, tous déchets confondus, 64 % des déchets ont été recyclés (**recyclage matière et organique**) contre 60 % en 2010. Ce taux est variable selon le type de déchet. Ainsi, 50 % des déchets non minéraux non dangereux ont été recyclés contre 31 % pour les déchets dangereux. La France s'est fixé comme objectif de porter le

taux de recyclage des déchets non minéraux non dangereux à 55 % en 2020 et à 65 % en 2025.

Cette tendance vers une meilleure valorisation des déchets est le résultat de plusieurs actions. Les entreprises de BTP sont fortement incitées à réutiliser une partie des déchets qu'elles produisent (déblais, gravats, etc.). Ainsi, la part des déchets inertes issus des activités du BTP valorisés s'élève à 61 % en 2014 contre 49 % en 2008. Les collectivités locales développent la collecte sélective des déchets ménagers (porte-à-porte, apports volontaires et déchèteries). En 2014, elle a concerné plus de la moitié des déchets ménagers et assimilés. Depuis 2000, le nombre d'installations de traitement des déchets ménagers et assimilés (tri, compostage, etc.) a augmenté, ce qui permet de mieux les valoriser. Ainsi, entre 2000 et 2014, le taux de recyclage de ces déchets s'accroît en moyenne de 1 % par an et atteint 39 % en 2014. Dans le même temps, la mise en décharge décroît régulièrement avec 26 % des tonnages en 2014.

Une vingtaine de filières spécialisées, dites de « responsabilité élargie du producteur », se sont mises en place pour organiser la gestion de certains flux de déchets spécifiques en raison de leur quantité ou de leur dangerosité (emballages, véhicules hors d'usage, déchets d'équipements électriques et électroniques, huiles usagées, etc.). En 2014, plus de 7 millions de tonnes ont ainsi été collectées pour le recyclage sous la responsabilité des éco-organismes concernés. Ce dispositif est financé par les contributions des distributeurs de produits perçues par les éco-organismes (1,1 milliard d'euros en 2014, dont près de 1 milliard d'euros affecté à la gestion des déchets).

En 2014, la dépense de gestion des déchets (investissement et fonctionnement des équipements gérés par les collectivités, nettoyage des rues, dépenses des entreprises) atteint 17 milliards d'euros. Entre 2010 et 2012, le coût de gestion d'une tonne de déchets municipaux est passé de 191 à 205 euros. Ces coûts ont été financés par une progression de plus de 5 % en moyenne annuelle depuis 2000 de la taxe ou de la redevance sur l'enlèvement des ordures ménagères. ■

Définitions

Déchets, recyclage matière et organique, règlement statistique européen sur les déchets : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Bilan 2014 de la production de déchets en France », *Datalab essentiel* n° 98, mars 2017.

Production de déchets et recyclage 3.2

1. Production de déchets en 2014

en millions de tonnes

	Secteurs						Ensemble
	Agriculture-pêche	Industrie	Construction	Traitement des eaux, des déchets, assainissement, dépollution	Tertiaire	Ménages	
Déchets minéraux non dangereux		4,2	212,6	3,2	0,8	2,8	223,5
Déchets minéraux non dangereux	0,9	18,8	12,2	15,4	17,4	25,4	90,2
Déchets dangereux	0,3	2,7	2,9	3,3	1,4	0,2	10,8
Ensemble	1,3	25,7	227,6	21,8	19,6	28,4	324,5

Champ : France ; règlement statistique européen sur les déchets.
Source : SDES, février 2017.

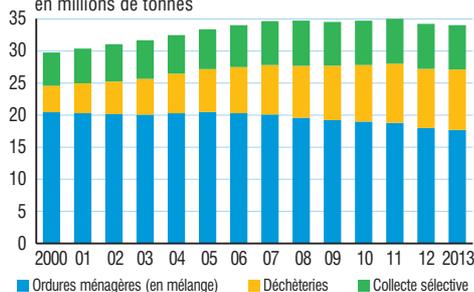
2. Production de déchets dans l'Union européenne en 2014

	Production totale	dont dangereux	Ensemble	hors déchets minéraux principaux
	(en millions de tonnes)		(en tonnes par habitant)	
Union européenne	2 598,1	95,6	5,1	1,8
Autriche	55,9	1,3	6,5	1,8
Allemagne	387,5	21,8	4,8	1,9
Belgique	65,6	2,9	5,9	5,0
Espagne	111,0	2,9	2,4	1,4
France	324,5	10,8	5,0	1,5
Italie	159,1	8,9	2,6	1,8
Pays-Bas	134,1	4,8	7,9	2,6
Pologne	179,0	1,7	4,7	2,0
Royaume-Uni	251,8	5,8	3,9	1,6

Source : Eurostat, février 2017.

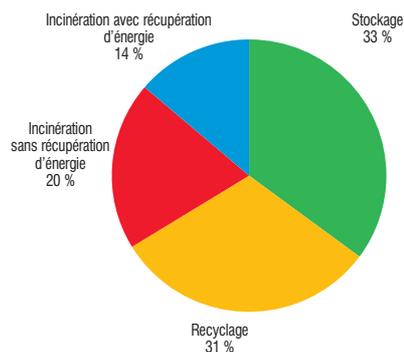
3. Déchets collectés par les municipalités de 2000 à 2013

en millions de tonnes



Champ : France.
Note : déchets hors déblais et gravats. Les déchets municipaux comprennent les déchets des ménages et ceux des artisans et commerçants, collectés en même temps ; les déchets des ménages sont estimés à partir des déchets municipaux ; les ordures en mélange ou « ordures ménagères résiduelles » correspondent au contenu de la poubelle ordinaire ; la collecte sélective comprend les emballages, les journaux-magazines, les encombrants et les déchets verts hors déchèterie.
Sources : Ademe ; SDES, 2015.

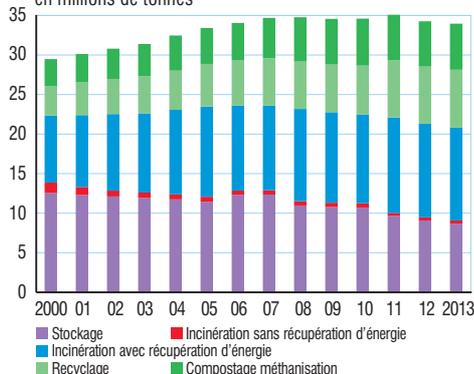
4. Traitements des déchets dangereux en 2014



Champ : France.
Source : SDES, février 2017.

5. Traitement des déchets municipaux de 2000 à 2013

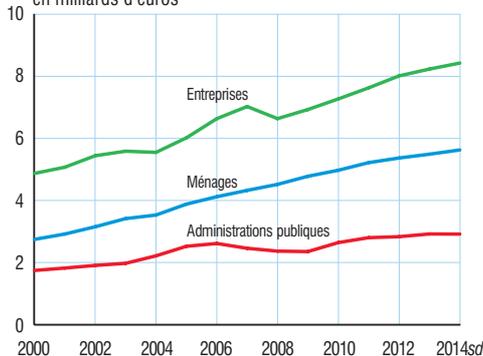
en millions de tonnes



Champ : France.
Source : Ademe.

6. Financement de la dépense de gestion des déchets de 2000 à 2014

en milliards d'euros



Champ : France.
Source : SDES.